



Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 06/08/2025

ID : 059-215903832-20250711-DC_2025_079-AU

République française

S'LO

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-079

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2025-04

Objet : ORGANISATION ET ANIMATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS A MARLY

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications non substantielles du marché relatives à la date de démarrage des prestations, et à l'adjonction d'une prestation identique à celles prévues au marché

DÉCIDE

La prise en compte des modifications non substantielles relatives à la date de démarrage du marché et à l'adjonction d'une prestation identique à celles prévues au marché :

- Modification date de début du marché

Rédaction actuelle de l'article 3 alinéa 1 du CCAP:

« *Le marché débutera le 1^{er} septembre 2025 pour une durée d'un an ferme.* »

Nouvelle rédaction de l'article 3 alinéa 1 du CCAP :

« *Le marché débutera le 1^{er} août 2025 pour une durée d'un an ferme.* »

Les autres dispositions de l'article 3 du CCAP restent inchangées

N° PRIX	Désignation des prestations	Incidence financière oui/non	UNITÉ	PU EN € HT	TAUX DE TVA EN €	MONTANT TVA EN €	PU EN € TTC
1. ANIMATION ET GESTION ALSH							
1.5	Mise à disposition d'un animateur temps plein (100% ETP)	Non	Année	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
	Mise à disposition d'un animateur temps partiel (90% ETP)	Non	Année	33 000,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
	Mise à disposition d'un animateur	Non	Année	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 059-215903832-20250711-DC_2025_079-AU

	temps partiel (80% ETP)						
	Mise à disposition d'un animateur temps partiel (70% ETP)	Non	Année	26 500,00 €	0,00 €	0,00 €	26 500,00 €
	Mise à disposition d'un animateur temps partiel (60% ETP)	Non	Année	23 500,00 €	0,00 €	0,00 €	23 500,00 €
	Mise à disposition d'un animateur méridien	Non	Année	9 000 €	0,00 €	0,00 €	9 000 €

Ces modifications n'emportent aucun impact financier sur le montant maximum annuel du marché qui reste de 600 000€ HT.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 11 juillet 2025

Le Maire,
 Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
 de sa réception en Sous-Préfecture le 16/07/2025
 et de la publication le 04/08/2025...*